

# « Réduire la masse salariale dans les départements »

PROPOS RECUEILLIS PAR

**GUILLAUME GUICHARD**  @guillaume\_gui

POUR Agnès Verdier-Molinié, directrice de la Fondation iFRAP (Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), il faut supprimer l'échelon départemental dans toutes les administrations.

**LE FIGARO. – Supprimer les départements, l'idée n'est pas nouvelle.**

**Pourquoi cela n'a-t-il jamais été fait ?**

**Agnès VERDIER-MOLINIÉ.** – Tout le monde se plaint – ce au moins depuis la création des intercommunalités en 1970 – des doublons administratifs et locaux. Mais quand on propose d'en supprimer une couche, les opinions se rigidifient ! En 2008, Jacques Attali proposait déjà, dans son rapport « Pour la libération de la croissance française », de « faire disparaître en dix ans l'échelon départemental » et Nicolas Sarkozy avait à l'époque rejeté cette idée sous prétexte que les Français

n'y étaient pas prêts. Aujourd'hui, six Français sur dix sont pour la suppression de l'échelon départemental. Il faut dire que le sujet est très sensible car derrière cette strate administrative et politique se trouvent de très nombreux élus et une histoire qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle...

**Comment peut-on les supprimer ?**

Il est primordial que cela ne soit que le début d'une réorganisation plus profonde des politiques publiques. Autrement, aucune économie substantielle ne sera générée. La Fondation iFRAP préconise, dans un rapport plus global sur la réorganisation des politiques publiques à paraître la semaine prochaine, de répartir les fonctions des conseils généraux entre 5 000 « super communes », les régions, et surtout la Sécu, qu'il faut centraliser et régionaliser. Caisses d'allocations familiales, centres communaux d'action sociale, pôle social départemental : il convient en priorité de s'attaquer au mille-feuille social départemental. C'est en effet une des causes de la facture élevée

de la distribution des aides en France, qui pèse 1,46 % de notre PIB, contre 0,88 % dans le reste de l'Europe. Regrouper les administrations permettrait dans le même temps de simplifier le versement des prestations sociales, par exemple en adoptant un « crédit universel », plafonné par foyer et par mois, comme le met en place actuellement David Cameron. En résumé, ce n'est pas parce qu'on supprime les conseils généraux que les services publics qu'ils dispensent disparaîtront, ni que les agents départementaux n'auront plus de mission de service public à remplir.

**Que faire justement de ces fonctionnaires ?**

Pour faire des économies il sera nécessaire de réduire la masse salariale. Les départements emploient aujourd'hui

360 000 agents. Il est possible de supprimer un peu plus de 15 % des effectifs, soit 56 000 postes, et générer environ 2 milliards d'économies d'ici à 2022.

D'abord en ne remplaçant aucun départ à la retraite pendant cinq ans, puis en ne renouvelant qu'un départ sur deux pendant trois ans. Les 300 000 fonctionnaires restants ne changeraient pas de travail,

juste d'employeur. Ceux qui distribuent les aides sociales rejoindraient la Sécu, les personnels techniques dans les collèges, les « super communes », et ceux dans les transports, la région. ■



**Agnès Verdier-Molinié.**

SÉBASTIEN SORIANO /

LE FIGARO